

Le français, ça compte!

Réussir le virage numérique de ma petite entreprise



Vos médias sociaux en français

Les entreprises établies au Québec qui commercialisent des biens ou des services au Québec doivent utiliser le français dans leurs médias sociaux.

4 règles d'or

- 1. Créez ou configurez vos comptes de médias sociaux**
Pensez à sélectionner la langue française dès la création du compte ou à modifier les paramètres de vos comptes existants.
- 2. Publiez du contenu**
Assurez-vous que la présence du français est au moins équivalente à une autre langue utilisée dans vos publications.
- 3. Discutez avec votre auditoire**
Interagissez avec les internautes dans la langue de leur commentaire initial ou en français. Évitez de répondre dans une autre langue à un commentaire émis en français.
- 4. Publicisez vos médias sociaux**
Assurez-vous de rediriger les consommateurs vers vos comptes en français depuis votre site Web, votre signature ou tout autre endroit visible.

Pour plus d'information, consultez le :

[Guide pratique à l'intention des entreprises – Les médias sociaux et la Charte de la langue française. \(gouv.qc.ca\)](#)

Avec la participation financière de :